



Liste des bonnes pratiques

Adoptée par le Conseil de Laboratoire du Centre Marc Bloch, réuni le 17.02.2020

Le CMB s'efforce de :

- faire un état des lieux annuel de la précarité au sein du laboratoire (celui-ci sera intégré au rapport de la/le délégué.e à l'égalité)
- ne pas pratiquer le travail gratuit (notamment des traductions et de l'interprétariat) et ainsi ne promouvoir que des annonces proposant un travail rémunéré
- titulariser les précaires salarié.e.s sur des fonctions pérennes après deux ans de contrat à durée déterminée lorsque cela est cohérent avec ses missions et si le budget le permet
- créer, sur ses propres fonds, plutôt des contrats doctoraux (et non plus des bourses)
- assurer la meilleure rémunération possible pour le Séminaire Marc Bloch proposé chaque semestre à la Humboldt Universität
- soutenir la fonction de délégué.e à l'égalité

Dans les recrutements de droit local, le CMB s'oriente d'après la Landesgleichstellungsgesetz et s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination.

Afin d'assurer la meilleure coopération possible entre administration et personnel de recherche, ce dernier est attentif à la charge de travail, aux

priorités et aux missions respectives des membres de l'administration, y compris des auxiliaires étudiant.e.s et des stagiaires.

Au sein des pôles de recherche et dans l'organisation des manifestations scientifiques, les diverses tâches (le travail invisible tout comme le travail valorisable) doivent être équitablement réparties entre les organisateurs/trices. En outre, à l'échelle du semestre, les programmes des pôles de recherche et du séminaire central s'efforcent de présenter un équilibre entre intervenant.e.s hommes et femmes.

La constitution du programme des pôles de recherche doit donner la chance à chacun.e de faire des propositions.

Les personnes qui modèrent les manifestations scientifiques doivent veiller à une répartition équitable de la prise de parole.